



SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

**Commission locale d'information et de surveillance
de Néry – Saintines**

Relevé de conclusions de la réunion du 28 janvier 2008

La CLIS du site de l'ancienne décharge de Néry-Saintines s'est tenue sur le site le 28 janvier 2008 en mairie de Saintines, sous la présidence de M. de La Brélie, sous-préfet de Senlis.
La liste des participants est jointe au présent relevé de conclusions.

1- Visite du site

La réunion a été précédée d'une visite du site. L'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage de l'ADEME (M. Cabrejas, Scetauroute), qui supervise la société BREZILLON en charge des travaux de terrassement et de pose des drains, a expliqué aux membres de la commission que les conditions météorologiques actuelles ne permettaient pas la reprise des travaux. En effet, le site se situe dans un marais. Le sol étant gorgé d'eau, les engins de chantier, pourtant adaptés (ayant une forte emprise au sol), s'enfoncent. C'est pourquoi, l'entreprise et l'ADEME ont fixé comme préalable à la reprise des travaux une période de 15 jours consécutifs de beau temps et une analyse de la teneur en eau des sols. Les travaux dureront environ quatre mois. Ils seront vraisemblablement réalisés en 2008, mais à ce jour on ne peut prévoir la date exacte de reprise des travaux.

Un essai de praticabilité (avec un bull) sur le site a été entrepris le 8 janvier dernier mais l'état trop détrempe de la plate-forme, causé par les intempéries actuelles, n'a pas permis la reprise immédiate des travaux de pose des drains.

Des tassements de l'ordre de 80 cm ont été observés à la suite de la mise en place du remblais, sur une hauteur de 1m à 1,80 m.

Le pompage des eaux, mis en place l'année dernière pour limiter l'engorgement de la plate-forme, est maintenu jusqu'à la reprise des travaux. Les eaux pompées continuent d'être acheminées et traitées par la station de traitement des eaux. Le représentant de la société ZUBLIN expose le fonctionnement de la station de traitement. Les eaux traitées sont ensuite rejetées dans l'Automne. Elles répondent aux seuils fixés par l'arrêté préfectoral.

2- Les nuisances olfactives :

M. Desmoulins, maire de Saintines demande quelles sont les solutions envisagées pour résoudre le problème des odeurs. Il rappelle que lors de réunions précédentes le sous-préfet avait demandé des engagements sur cette problématique.

M. de La Brélie, sous-préfet de Senlis, indique que les travaux prévus doivent répondre à cette problématique. Cependant, en raison de la nature du sol et des conditions météorologiques, ces travaux ne peuvent être réalisés immédiatement. Il convient donc de patienter encore quelques temps. Ce dossier qui a été pris en compte à partir des années 90 est en passe d'aboutir.

Les nuisances olfactives sont des nuisances complexes qui dépendent de la météo, de la température, du vent, de la pression atmosphérique, etc. La seule réponse qui pourra être apportée à cette question se trouve dans la réalisation des travaux. En effet, ce sont les émergences qui occasionnent des nuisances olfactives. Quand les travaux auront été menés à leur terme, la nappe sera bloquée sous la surface du sol. Les eaux seront drainées et acheminées par pompage vers la station de traitement pour être traitées avant rejet dans l'Automne.

Si les nuisances olfactives persistent après la réalisation des travaux, il conviendra que l'ADEME retravaille cette partie et notamment les zones non drainées .

M. Philippe, chef de département sites et sols pollués de l'ADEME, précise qu'à l'issue des travaux, une phase de surveillance et d'observations régulières est prévue sur une durée de 2 ans pour vérifier les conditions d'émanation des émergences.

M. Masure, conseiller général prend acte qu'il faut attendre la réalisation de ces travaux, mais demande néanmoins la tenue de réunions régulières et publiques pour informer les riverains.

M. Deboise, président de l'association Néry Saintines se montre moins optimiste. Il rappelle que les membres de la CLIS s'entendent dire régulièrement que la dépollution du site va aboutir prochainement. Or, les difficultés techniques ralentissent ce chantier successivement. A ce jour, on compte deux années de retard sur le planning annoncé.

Le sous-préfet rappelle que l'ADEME a obtenu des crédits du Ministère pour dépolluer le site. Les crédits sont donc budgétés et les entreprises prêtes à faire leur travail. Les retards coûtent à l'ADEME. Elle n'a aucun avantage à tirer de ces retards successifs qui sont indépendants de sa volonté.

3- Les servitudes d'utilité publique

M. Deboise demande où en est le projet de servitude d'utilité publique du haut de la carrière.

L'estimation du coût de la mise en place des servitudes a été transmise par la préfecture aux maires de Néry et de Saintines en 2006. Les frais sont estimés à 2700 Euros. Les maires de Néry et de Saintines estiment qu'il n'appartient pas à leurs communes de prendre en charge ces frais.

M. de Marsily, rappelle que le comité d'experts dont il est le président, avait souhaité que le haut de la carrière devienne la propriété de l'Etat, et que le terrain soit remblayé sur une hauteur d'un mètre au moins afin d'éviter que des déchets toxiques puissent être excavés. Or, la seule chose qui a été prescrite aux propriétaires des terrains est de clôturer leur terrain, ce qui semble insuffisant.

4- Traitement des eaux

M. Deboise demande si la durée de fonctionnement de la station d'épuration prévue pour 3 ans va être maintenue compte tenu qu'elle a déjà commencé à traiter les eaux pompées.

M. Philippe répond que les 3 ans sont garantis à compter de la date de réception de l'ouvrage (système de drainage). Par conséquent, tant que les drains ne sont pas posés et reliés à la station, le délai ne court pas. Les eaux seront traitées pendant 3 ans, mais si à la fin de cette période, les eaux sont toujours chargées, la station poursuivra le traitement.

M. Foltan, ROSO s'interroge sur les raisons pour lesquelles les déchets n'ont pas été évacués. Il estime que dans 20 ans, l'eau sera encore traitée.

M. Degauchy, député de la circonscription ajoute qu'il souhaiterait que les déchets restants en surface soient évacués.

M. de Marsily répond que les experts ont proposé de ne pas retirer les déchets. En effet, les déchets restants dans le haut de la carrière sont de l'ordre de 5 à 10% de ce qui est enfoui. Les trains livraient des produits chimiques liquides qui se sont infiltrés dans le sol. Il faudrait donc dépenser une somme énorme pour retirer très peu de déchets restants. De plus, à ce jour, personne ne sait comment aller rechercher des déchets infiltrés dans le sol.

M. de La Brélie rappelle qu'aujourd'hui le choix de retirer le reste de déchets n'a pas été retenu. Par conséquent, il convient de poursuivre les travaux tels qu'ils ont été entrepris et validé par le comité d'experts.

5- Surveillance des eaux

Actuellement, les experts observent que les déchets s'évacuent de la carrière à hauteur de 10 tonnes/an environ. La pollution est estimée à des milliers de tonnes par conséquent le suivi devra se faire sur le long terme. Toutefois, une thèse conduite à l'Université Paris VI et dirigée par M. de Marsily (Stephen Razafindratsima) a été achevée sur ce sujet: il y est mis en évidence la dégradation des composés chimiques au cours de leur cheminement gravitaire depuis la carrière jusqu'à la vallée de l'Automne. Il semblerait en effet que ces produits soient relativement biodégradables. Le suivi des analyses chimiques dans les piézomètres et les captages (cf document joint) montre que le captage de Verberie et l'Automne ne sont pas impactés par les polluants. Les experts estiment que plus de la moitié des produits lourds sont perdus par biodégradation dans le processus de cheminement souterrain. Les solvants chlorés se dégradent notamment au contact de la tourbe qui agit comme un

charbon actif. L'eau de l'Automne est légèrement salée à cause des chlorures, mais répond aux normes sanitaires. Les composés organiques volatiles (COV) se décomposent à l'air libre, ce qui occasionne les nuisances olfactives. Ces composés sont nocifs à respirer pour des personnes qui vivraient sur place. Une étude de l'INERIS a montré que ces émanations ne sont pas dangereuses pour les promeneurs occasionnels. La seule manière de traiter ces émanations est de bloquer l'évaporation.

Le captage de Néry est inclus dans le réseau de surveillance. Il a présenté parfois de faibles concentrations de COV par le passé. Les dernières mesures montrent que les concentrations sont redevenues normales. Toutefois, ce captage doit toujours être surveillé.

Le maire de Néry demande à obtenir les analyses trimestriellement. Le captage de Néry alimente 7000 personnes. Mme Bajeat, ADEME indique que le maire fait normalement partie des destinataires systématiques des résultats d'analyses. Elle va vérifier que les documents ont bien été transmis. Toutefois, la dernière campagne d'analyse trimestrielle a eu lieu en novembre et est toujours en cours d'examen à l'ADEME.

Monsieur Masure, conseiller général, s'enquiert de la nature des déchets radioactifs retrouvés sur le site.

Le professeur de Marsily indique qu'avant 1998 douze fûts en béton avaient été sortis du site. Un seul fût contenait des produits de laboratoires dont certains étaient radioactifs. Une expertise a été conduite par l'institut de physique nucléaire d'Orsay qui concluait à l'absence de radioactivité sur les différents points de prélèvements effectués.

Conclusion :

Les travaux de drainage seront réalisés en 2008 sur la zone B qui concentre 80 % des émergences et qui sont les plus polluées. Si les résultats des travaux sur cette zone s'avèrent mauvais en terme de suppression des principales émergences polluées, les autres zones seront drainées. L'ADEME procède étape par étape.

A ce jour, on ne peut fixer de calendrier de redémarrage des travaux. En effet, pour que ces travaux soient efficaces, il convient d'attendre une période de 15 jours consécutifs de temps sec et une analyse de la teneur en eau du sol. L'objectif est de maintenir la nappe sous le niveau des remblais. Les travaux dureront entre 3 et 4 mois et nécessiteront de fermer la RD 98 pendant 3 mois.

Les maires des communes riveraines souhaitent que l'ADEME ne demande la fermeture de la RD 98 que quand elle sera certaine de la date de début des travaux. En effet, ceux-ci font face au mécontentement des riverains qui sont gênés par la déviation alors que les travaux n'ont pas commencé.

L'ADEME s'engage à poursuivre son effort de communication en diffusant une note mensuelle à destination des élus et du sous-préfet sur l'avancée des travaux.

La prochaine Commission locale d'information et de surveillance est fixée le 6 octobre 2008.

Le Sous-Préfet de Senlis,

Signé

Michel de La Brélie